

**b) les prestations relevant de la spécialité en neuro-chirurgie (DA) :**

			<i>"A.R. 24.10.2013" (en vigueur 1.1.2014)</i>			
"	2126	230252	230263	Neurolyse intrafasciculaire sous microscope opératoire, sauf pour libération du canal carpien	K	180 "
	2114	230274	230285	Neurotomie rétrogassérienne	K	225
				<i>"A.R. 27.3.2003" [en vigueur 1.4.2003 ("A.R. 22.4.2003" + Erratum M.B. 29.4.2003)]</i>		
"		230230	230241	Décompression microvasculaire du nerf trijumeau	K	1000 "
	2136	230296	230300	Trépanation pour drainage d'abcès intracrânien	K	180
	2118	230311	230322	Trépano-ponction cérébrale	K	120
	2128	230333	230344	Trépanation pour ventriculographie directe	K	120
	2146	230355	230366	Trépanation décompressive ou pour drainage	K	180
	2138	230370	230381	Intervention chirurgicale pour drainage ventriculo sous-cutané	K	120
	2156	230392	230403	Cure chirurgicale d'un ou plusieurs hématomes intracrâniens extracérébraux par simple trépanation (élargie à la pince gouge ou couronne tréphine) quel que soit le nombre de trous de trépan	K	180
	2162	230414	230425	Cure chirurgicale d'un ou plusieurs hématomes intracrâniens extracérébraux par grand volet de trépanation	K	400
	2163	230436	230440	Cure chirurgicale d'un ou plusieurs hématomes intracérébraux par grand volet de trépanation	K	600
	2166	230451	230462	Trépanation pour fracture de la voûte crânienne y compris la reconstruction de la voûte	K	180
				<i>"A.R. 31.1.1986" (en vigueur 1.7.1986)</i>		
"	2111	230473	230484	Intervention chirurgicale par volet de trépanation pour un processus expansif supratentorial intracrânien	K	700 "
	2121	230495	230506	<i>Supprimée par A.R. 13.11.2012 (en vigueur 1.1.2013)</i>		
	2151	230510	230521	Thalamotomie	K	400
	2161	230532	230543	Topectomie	K	400
	2176	230554	230565	Avulsion unilatérale ou bilatérale des nerfs occipitaux	K	180
	2155	230576	230580	Crânioplastie par prothèse	K	130
				<i>"A.R. 22.7.1988" (en vigueur 1.8.1988)</i>		
"		230591	230602	Intervention pour drainage interne d'une hydrocéphalie, d'une hydromyélie ou d'une syringomyélie	K	400

	230613	230624	Neurotomie ou neurectomie aux points d'émergence sous-orbitaire, mentonnier ou auriculo-temporal ou thermocoagulation des nerfs crâniens à leur point d'émergence du massif facial ou de la base du crâne	K	120	"
2186	230635	230646	Arrachement du nerf dentaire inférieur par trépanation de la branche montante du maxillaire inférieur	K	180	
2196	230650	230661	Neurotomie ou neurectomie du nerf maxillaire inférieur à la base du crâne	K	180	
2105	230672	230683	Neurotomie ou neurectomie du nerf maxillaire supérieur à la base du crâne	K	180	
2115	230694	230705	Intervention chirurgicale pour méningocèle	K	180	
2144	230716	230720	Cordotomie	K	225	
"	230731	230742	<i>"A.R. 23.5.1985" (en vigueur 5.6.1985)</i> Intervention chirurgicale pour pathologie médullaire	K	225	"
2164	230753	230764	Radicotomie	K	225	
2140	231394	231405	Polyneurolyse microchirurgicale des racines cervicales, des troncs nerveux primaires et/ou secondaires pour paralysie partielle du plexus brachial, temps unique ou temps principal	K	400	
"	231453	231464	<i>"A.R. 22.7.1988" (en vigueur 1.8.1988)</i> Temps complémentaire aux n°s 231394 - 231405, 232912 - 232923 par temps	K	180	
			Les interventions n° 231394 - 231405, 231453 - 231464 et 232912 - 232923 comprennent les prises de greffons et les électro-stimulations de repérage peropératoires."			
"	231475	231486	<i>"A.R. 26.3.2003" [en vigueur 1.4.2003 ("A.R. 22.4.2003" + Erratum M.B. 29.4.2003)]</i> Rhizotomie postérieure pluriétagée sélective sous microscope	K	1000	"
2101	232013	232024	Réparation nerveuse par sutures ou greffe. Suture d'un ou de deux nerfs dans un champ opératoire	K	120	
2102	232035	232046	Suture de plus de deux nerfs dans un champ opératoire	K	180	
2107	232050	232061	Suture avec greffe d'un nerf dans un champ opératoire	K	180	
2109	232072	232083	Réparation nerveuse de plusieurs nerfs dans un champ opératoire dont au moins une réparation par suture avec greffe	K	240	
2110	232094	232105	Suture interfasciculaire (Millesi) d'un nerf dans un champ opératoire	K	180	

2112	232116	232120	Réparation nerveuse de plusieurs nerfs dans un champ opératoire dont au moins une réparation par suture interfasciculaire (Millesi)	K	225	
2113	232131	232142	Suture avec greffe interfasciculaire (Millesi) d'un nerf dans un champ opératoire	K	240	
2117	232153	232164	Réparation nerveuse de plusieurs nerfs dans un champ opératoire dont au moins une réparation par suture avec greffe interfasciculaire (Millesi)	K	300	
			Pour l'application de ces prestations, il y a lieu de considérer la région main et poignet et pied et cheville, d'un même membre, comme champ opératoire.			
"	232514	232525	<i>"A.R. 23.5.1985" (en vigueur 5.6.1985)</i> Intervention transphénoïdale sur l'hypophyse sous microscope opératoire	K	700	
	232536	232540	Intervention sur l'hypophyse par volet crânien	K	600	"
"	231011	231022	<i>"A.R. 31.1.1986" (en vigueur 1.7.1986)</i> Intervention chirurgicale par volet de trépanation pour anévrisme ou angiome intracrânien	K	800	
	231033	231044	Intervention chirurgicale pour lésions expansives de l'angle pontocérébelleux ou processus expansif infratentorial intracrânien	K	1000	"
	232551	232562	<i>"A.R. 22.7.1988" (en vigueur 1.8.1988)</i> "Anévrisme ou communication artérioveineuse: Traitement chirurgical par trépanation ou laminectomie d'un anévrisme ou d'une communication artérioveineuse de l'encéphale, de la moelle épinière ainsi que de leurs enveloppes méningées	K	1000	
	232573	232584	Craniosynostoses: Traitement chirurgical par craniectomie linéaire simple	K	180	
	232595	232606	Traitement chirurgical par volets ostéoclassiques de remodelage de la voûte crânienne	K	400	
	232610	232621	Traitement chirurgical par avancement du bandeau orbitaire et front flottant	K	700	
	232632	232643	Traitement chirurgical par avancement du bandeau orbitaire et reconstruction du massif facial	K	800	
	232654	232665	Drainages ventriculaires: Remplacement ou révision du drain de captage intracardiaque, sous-cutané ou intra-péritonéal	K	120	
	232676	232680	Désobstruction du drain intraventriculaire	K	180	
	232691	232702	Révision complète du système de drainage	K	400	

		Fractures de la base du crâne:		
232713	232724	Réparation chirurgicale d'une brèche ostéoméningée de la base du crâne ou des cavités sinuses par voie endocrânienne ou transsphénoïdale	K	600
		Anastomoses extra-intracrâniennes:		
232735	232746	Anastomose vasculaire extra-intra crânienne par technique microchirurgicale	K	700
232750	232761	Exérèse de lésion expansive envahissant les gaines médullaires, sous microscope opératoire	K	400
232772	232783	Exérèse de lésion expansive intramédullaire, sous microscope opératoire	K	1000
232794	232805	Laminarthrectomie lombaire de plus de deux niveaux pour compression de la queue de cheval due à une étroitesse congénitale (Syndrome de Verbiest) ou acquise du canal rachidien	K	400 "
232470	232481	<i>Abrogée par A.R. 26.10.2011 (en vigueur 1.1.2012)</i>		
232816	232820	<i>Abrogée par A.R. 26.10.2011 (en vigueur 1.1.2012)</i>		
232831	232842	<i>Abrogée par A.R. 26.10.2011 (en vigueur 1.1.2012)</i>		
"		<i>"A.R. 26.10.2011" (en vigueur 1.1.2012)</i>		
232330	232341	Implantation stéréotaxique d'une électrode définitive pour la stimulation cérébrale profonde - unilatérale	K	700
232352	232363	Implantation stéréotaxique d'une électrode définitive pour la stimulation cérébrale profonde - bilatérale	K	1050
		Si les prestations 232330-232341 et 232352-232363 sont effectuées dans le même temps opératoire que la prestation 354373-354384, chaque prestation est honorée à 100 %.		
		Le contrôle neurophysiologique par macro-stimulation, la programmation et le contrôle du fonctionnement sont compris dans les prestations 232330-232341 et 232352-232363.		
232374	232385	Supplément pour le micro-enregistrement de l'activité neuronale à l'aide d'une ou plusieurs électrode(s) d'essai	K	250
		La prestation 232374-232385 peut être attestée uniquement en combinaison avec la prestation 232330-232341 ou la prestation 232352-232363.		
232396	232400	Tests invasifs (par exposition chirurgicale) d'un système de stimulation cérébrale profonde	K	180 "

"	232492	232503	"A.R. 31.8.1998" (en vigueur 1.11.1998) + "A.R. 26.10.2011" (en vigueur 1.1.2012) (Re) mise en place percutanée ou chirurgicale, dans l'espace épidural, d'une ou de deux électrode(s) multipolaire(s) pour la stimulation de la moelle épinière	K	186	"
"	232411	232422	"A.R. 26.10.2011" (en vigueur 1.1.2012) Enlèvement d'une ou plusieurs électrode(s) multipolaire(s) après l'échec d'une thérapie d'essai ou pour une raison médicale	K	90	
	232433	232444	Programmation d'une pile interne ou externe d'un neurostimulateur, y compris la mesure des différents paramètres et le protocole	K	15	
<p>Les prestations 232411-232422, 232433-232444 et 232492-232503 sont aussi remboursées si elles sont effectuées par un médecin spécialiste en anesthésie-réanimation.</p> <p>La prestation 232433-232444 ne peut pas être cumulée avec la prestation 232492-232503.</p> <p>La prestation 232433-232444 est remboursable 2 fois par an au maximum. Cette restriction ne s'applique pas dans les trois mois qui suivent l'implantation ni dans un cas d'urgence exceptionnelle documenté dans le dossier médical.</p>						
	232455	232466	Mise en place percutanée d'une électrode définitive pour la stimulation du nerf vague chez des patients épileptiques	K	80	"
<p>"A.R. 26.10.2011" (en vigueur 1.1.2012) + "A.R. 13.11.2012" (en vigueur 1.1.2013) "Si la prestation 232492-232503 ou 232455-232466 est effectuée dans le même temps opératoire que la prestation 354373-354384, chaque prestation est honorée à 100 %."</p>						
	232853	232864	Abrogée par A.R. 26.10.2011 (en vigueur 1.1.2012)			
	232875	232886	Abrogée par A.R. 26.10.2011 (en vigueur 1.1.2012)			
	232890	232901	Abrogée par A.R. 26.10.2011 (en vigueur 1.1.2012)			
"	232912	232923	"A.R. 22.7.1988" (en vigueur 1.8.1988) Polyneurolyse microchirurgicale et greffes nerveuses des racines cervicales des troncs primaires et/ou secondaires associées ou non à une reconstruction vasculaire pour paralysie complète du plexus brachial, qu'il y ait ou non lésion vasculaire associée, temps unique ou temps principal	K	1000	
	232934	232945	Biopsie nerveuse en vue d'examen anatomopathologique	K	75	"
"	232971	232982	"A.R. 22.7.1988" (en vigueur 1.8.1988) + "A.R. 13.11.2012" (en vigueur 1.1.2013) Stéréotaxie d'une ou de plusieurs zones endocrâniennes, au moyen d'un système de repérage rigide fixé par voie invasive	K	700	"

---

"	232293	232304	"A.R. 26.1.2016" (en vigueur 1.4.2016) Neuronavigation comprenant le planning assisté par ordinateur lors d'un traitement radiochirurgical de lésions intracrâniennes	K	400	"
"	232315	232326	"A.R. 13.11.2012" (en vigueur 1.1.2013) Navigation peropératoire assistée par ordinateur, y compris le planning préopératoire assisté par ordinateur et le matériel à usage unique (les marqueurs)	K	400	

La prestation 232315-232326 ne peut être attestée que si une des prestations suivantes a été effectuée durant la même intervention : 230473-230484, 231033-231044, 232551-232562, 232514-232525, 232536-232540.

Pour toute autre prestation de l'article 14, b), et de l'article 18, la navigation peropératoire assistée par ordinateur est couverte par les honoraires de la prestation.

Pour la prestation 232315-232326, un document iconographique peropératoire en 3D est conservé dans le dossier médical du patient."